



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°22 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251216-251216\_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**  
**Décision modificative n°3 du budget annexe EAU**

**SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

C.M. 16.12.2025  
 - N°22 -

### DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE EAU

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Vu la délibération n°31 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe EAU 2025 ;
- Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 7 octobre 2025, approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe EAU 2025 ;
- Vu la délibération n°14 du Conseil Municipal du 04 novembre 2025, approuvant la décision modificative n°2 du budget annexe EAU 2025 ;
- Considérant les besoins au chapitre 012, dépenses de personnel, au vu du protocole prévoyant une revalorisation salariale des agents de droits privés, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires afin de couvrir l'ensemble des dépenses de personnel pour l'année 2025. Il convient par conséquent d'ajouter sur le compte 6411 – Salaires la somme de + 8 600,00 euros qui sera équilibrée par la diminution des crédits budgétaires du chapitre 011, sur les comptes 6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie ...) pour un montant de – 60,00 euros, 6156 – Maintenance pour un montant de – 2 000,00 euros, 618 – Divers pour un montant de – 3 700,00 euros et 6226 – Honoraires pour un de – 2 840,00 euros.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>				
<b>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/6061 – Fournitures non stockables (eau, énergie ...)		- 60,00 €		
D/011/6156 – Maintenance		- 2 000,00 €		
D/011/618 – Divers		- 3 700,00 €		
D/011/6226 – Honoraires		- 2 840,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<i>531 900,00 €</i>	<i>- 8 600,00 €</i>		
<i>Chapitre 012 – Charges de personnel</i>				
D/012/6411 – Salaires		+ 8 600,00 €		
<i>Sous total chapitre 012</i>	<i>374 670,00 €</i>	<i>+ 8 600,00 €</i>		
<b>Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement</b>		- €		- €
<b>TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		- €		- €

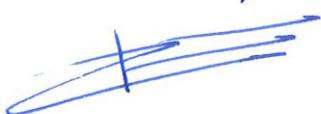
C.M. 16.12.2025

- N°22 -

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe EAU ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025



ID : 063-216304303-20251216-251216\_22-DE